



Règlement des P'tits Mercredis de la Rade 2026 version V2

Nom de la manifestation : **Les P'tits Mercredis de la Rade 2026**

Manifestation commune aux clubs affiliés Au Comité de Liaison Nautique du Pays de Lorient

Dates et clubs en charge de la manifestation :

Les mercredis 22 avril pour le CNML de Locmiquelic
 6 mai pour le Club de la Marine de Lorient
 20 mai pour le CNL de Lorient
 3 juin pour la SN de Larmor-Plage
 17 juin pour le Club de Port-Louis
 2 septembre pour l'Association Bélougas
 16 septembre pour le CNML de Locmiquelic

Lieu : **rade de Lorient**

1. PRINCIPES de BASE

- 1.1 Ces manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous sous réserve que
 - le skipper soit adhérent 2026 à l'un des clubs affiliés au Comité de Liaison.
 - l'association nautique locale soit agréée par le Comité de Liaison
- 1.2 A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs/trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon sportive, courtoise et respectueuse
 Un concurrent, qui ne respecterait pas ces règles sera exclu pour l'ensemble de la manifestation
- 1.3 Les concurrents doivent se conformer aux demandes du club organisateur.
- 1.4 La navigation en solitaire n'est pas acceptée
- 1.5 L'armement et la sécurité des bateaux engagés devra respecter à minima la réglementation de la Division 240 pour les navires naviguant à moins de 2 milles d'un abri
- 1.6 La déclaration de la manifestation auprès des Affaires Maritimes pour 2026 sera faite par chaque Club organisateur

2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 2.1 Les communications s'effectueront via le groupe WhatsApp "Les p'tits mercredis 2026 »
 Téléphone 06 08 58 30 26
- 2,2 Sur l'eau, le club organisateur veillera et communiquera avec les concurrents sur le canal VHF,

donné par les Affaires Maritimes soit les canaux xx

- 2.3 Chaque bateau participant devra positionner le pavillon “ **N**” (**November**) dans son pataras

3 PARCOURS et PROGRAMME

- 3.1. Le matin de la manifestation, le club en charge de cette journée appellera la capitainerie du Port de Commerce M ; Cazajous-Poulot (tel 02 98 38 45 50 ou VHF 12) pour connaître l'état trafic et valider la possibilité de faire le tour de l'île St Michel.
- 3.2 Un parcours par jour,
- 3.3 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 3.4 Les marques sont les bouées et les balises dans la rade
- 3;5 Les zones de mouillage de Port Louis et de Locmiquélic doivent rester à l'écart

4 Le DEPART :

- 4.1 La ligne de départ sera entre le bateau du club ayant hissé le pavillon du club et la bouée latérale verte M5
- 4.2 **L'heure théorique du départ est fixée à 19H.** Les concurrents en seront avertis 5mn avant 19H

5 L'ARRIVEE

- 5.1 La ligne de d'arrivée sera entre le bateau du club ayant hissé le pavillon du club et la bouée latérale verte M5
- 5.2 Pour éviter de mettre en œuvre la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) concernant la navigation de nuit il appartiendra à l'organisateur de terminer la régata avant le coucher du soleil soit

Date	heure limite de fermeture de la ligne d'arrivée
22 avril	21h14
2 septembre	20h54
16 septembre	20h25

6. CLASSEMENT

- 6.1 pas de classement

7. REGLES DE SECURITE

- 7.1 Tout skipper ayant l'intention de participer devra se signaler au plus tard 1 heure avant l'heure de départ via-

Le téléphone du groupe WhatsApp en précisant :

- Le nom du bateau et le nombre de personnes à bord
- Ses conditions d'assurance en tant que skipper soit R.C, soit licence valide FFV, soit passeport FFV valide (renseignements auprès des clubs)

7.2 **La VHF est obligatoire ainsi que la veille sur canal de vacation radio**

7.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler aussitôt que possible.

7.4 Les ancres devront être rangées sur ou sous le pont, elles ne devront pas dépasser de la proue.

7.5 **Le port du gilet de sauvetage VFI est obligatoire dès que le bateau quitte le ponton et/ou la bouée d'amarrage.**

- Le non-respect du port du gilet entrainera l'exclusion du bateau de la manifestation

8. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels arborent le pavillon du club en charge de la manifestation

ANNEXE « INFORMATIONS DIVERSES »

NAVIGATION DANS LA RADE DU PORT DE LORIENT :

Informations concernant les circulations des navires de transport de passagers dans la rade et les chenaux.

Il est expressément demandé de ne pas gêner ces navires.

- Bateaux desservant l'île de Groix :

Dans les chenaux d'accès au port de Lorient et dans la rade, zone entre la Citadelle de Port-Louis et l'apponement se situant au niveau de la bouée de chenal n°13.

- Bateaux de la rade "BATOBUS", ou vedettes blanches :

Ces bateaux ont une activité continue, et font des navettes régulières entre :

- Le port de plaisance de Lorient et Pen Mané à Locmiquélic.
- Le port de pêche de Lorient et le port de Sainte Catherine à Locmiquélic
- Le port de pêche de Lorient et le port de La Pointe à Port-Louis.

3) Les feux d'entrée et de sortie de la rade installés sur la vigie de la Citadelle sont à respecter impérativement.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires. Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera exclu pour l'ensemble de la manifestation